Postulat Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste visant à la réalisation d'installations solaires-thermiques sur les bâtiments publics.

Développement

La population vaudoise a manifesté, au travers de son vote du 29 novembre, son souci de la problématique énergétique. En suivant les arguments des opposants à la prolongation de durée d'exploitation de la centrale de Mühleberg qui montraient que les possibilités de remplacer certaines sources d'énergie par des énergies renouvelables étaient importantes, les Vaudoises et les Vaudois ont donné un signal clair au monde politique. Ce signal doit être suivi d'actions concrètes allant dans ce sens. Ce postulat se propose donc d'aller de l'avant dans un domaine où des mesures efficaces peuvent être prises dans un délai relativement court dans un processus permettant d'intensifier rapidement les investissements de l'Etat, que beaucoup s'accordent aujourd'hui à reconnaître comme insuffisants, tout en accélérant le passage à des énergies renouvelables. Il est un complément à d'autres propositions du groupe socialiste dans le domaine énergétique.

Concernant l'énergie solaire, l'Office fédérale de l'énergie (OFEN) a initié plusieurs recherches et études sur les potentialités d'utilisation de l'énergie solaire dans notre pays et elles sont encore énormes.

Un programme qui concerne la chaleur solaire à température comprise entre 0 et 150 °C et qui s'adresse à la couverture des besoins en chaleur dans les bâtiments par des solutions solaires actives a été initié. La demande en chaleur basse température, entre 10 et 60 °C, dans un pays comme la Suisse représente une part voisine de 50 % de la demande totale en énergie.

Le captage de l'énergie solaire est particulièrement efficace dans cette gamme de température. Le rendement annuel de conversion peut atteindre 50 à 60 % dans les cas favorables pour les meilleurs systèmes. La contribution du solaire thermique au bilan énergétique suisse, par conséquent vaudois, est donc potentiellement très importante. Avec les technologies actuelles, le solaire a sans difficulté la capacité de substituer 60 % de la demande pour l'eau chaude sanitaire et 15 % de la demande nette en chauffage de locaux sans stockage saisonnier.

Si le stockage saisonnier de chaleur devient possible, alors le potentiel de substitution est de 60 à 90 % des besoins en chauffage et eau sanitaire. Ceci signifierait une couverture de près de 40 % de la demande énergétique !

Des données spécifiques sont nécessaire pour estimer l'apport énergétique d'un système particulier; cependant en première approximation on donne entre 300 et 700 kWh par m2 et par année (à titre d'exemple, une installation faite sur des salles de sports à St-Gall a un rendement de 490 kWh/m2) . Ainsi, chaque mètre carré de capteur solaire économise environ 80 litres de mazout par an.

Partant du constat que les collectivités publiques sont propriétaires de très nombreux bâtiments et installations sportives, dont un nombre important sont de gros consommateurs d'eau chaude sanitaire, un grand potentiel d'économie dans l'usage des énergies fossiles existe.

Grâce à une fréquentation importante, notamment par les écoles et les sociétés sportives, une installation solaire équipant un bâtiment ou une installation sportive publics a par ailleurs un effet démonstratif important.

Il nous paraît donc opportun de réaliser dans les meilleurs délais une étude visant à déterminer ce potentiel en procédant à un inventaire des bâtiments et installations propriété du canton qui pourraient être équipés d'installations solaires thermiques. Une fois cet inventaire réalisé, le Conseil d'Etat publiera un rapport et présentera un calendrier de la mise en application des mesures voulues par le présent postulat.

Parallèlement, il mettra en place un programme d'encouragement et d'aide aux communes pour la réalisation de telles installations.

Souhaite développer et demande le renvoi en commission.

Gland, le 15 décembre 2009.

(Signé) Jean-Michel Favez et 37 cosignataires

Le président : — M. le député Favez, excusé, est remplacé par M. le député Junod.

M. Grégoire Junod : — Ce postulat de notre collègue Jean-Michel Favez, comme les motions qui seront développées tout à l'heure par Fabienne Freymond Cantone et Valérie Schwaar, s'inscrivent dans la volonté du groupe socialiste de tirer les conséquences de la votation populaire du 29 novembre dernier sur la prolongation illimitée de l'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg. Une prolongation, rappelons-le, rejetée par plus de 64% des Vaudoises et Vaudois.

Il s'agissait certes d'un vote consultatif, mais le Conseil d'Etat aurait tort de vouloir en minimiser la portée, comme l'a malheureusement fait la Confédération. Ce vote constitue un signal clair en faveur d'une réorientation fondamentale de notre politique énergétique. Je l'avais dit lors du débat budgétaire au mois de décembre : derrière les déclarations d'intention de la ministre en charge du dossier, on peine à percevoir de la part du Conseil d'Etat un début d'action permettant d'effectivement engager une politique globale en la matière qui réponde à l'importance de l'enjeu. C'est ce que propose le groupe socialiste à travers un véritable plan d'action qui permette de réorienter la politique du canton vers les énergies renouvelables : fixer des objectifs, lier les collectivités locales et les sociétés électriques à ces objectifs, miser sur le solaire thermique pour les bâtiments publics et créer un fonds cantonal pour l'assainissement des bâtiments publics communaux. Les socialistes entendent proposer des mesures concrètes qui s'appuient sur la volonté populaire exprimée le 29 novembre dernier. L'échec relatif du sommet de Copenhague et le refus de la Confédération de tenir compte du vote vaudois ne doivent pas empêcher le canton de prendre les devants avec une politique ambitieuse en matière de production énergétique.

Après une première série d'interventions, bien accueillies par le Grand Conseil en 2005 et que le département tarde à concrétiser à large échelle, le groupe socialiste propose de mener une politique concertée pour le développement des énergies renouvelables et dépose trois propositions. Les motions de Fabienne Freymond Cantone et de Valérie Schwaar visent à réorienter la production énergétique du canton et à doper l'assainissement énergétique des bâtiments. Quant au présent postulat de Jean-Michel Favez, il concerne le solaire thermique. En se basant sur les technologies actuelles, il pourrait déjà substituer 60% de la demande d'eau chaude sanitaire et 15% de la demande nette en chauffage de locaux sans stockage saisonnier. Fort de ce constat, nous demandons que le canton effectue un inventaire des bâtiments et installations propriétés du canton qui pourraient être équipés en installation solaire thermique et présente un calendrier de réalisation. En plus de l'aspect écologique, ces réalisations permettront de doper les investissements tout en présentant un potentiel d'économies important. De leur côté, les communes devraient être incitées à réaliser le même travail.

J'espère que cette proposition, dont nous demandons le renvoi en commission, sera bien accueillie par ce parlement et qu'elle pourra ensuite trouver une place dans la redéfinition du

concept énergétique du canton sur lequel nous savons que le Département de la sécurité et de l'environnement travaille et qu'elle pourra ainsi prendre forme rapidement, non seulement dans la future révision de la loi sur l'énergie mais surtout sur le terrain à travers des mesures concrètes.

La discussion est ouverte.

M. Maximilien Bernhard: — L'Alliance du centre (AdC) est restée plutôt dubitative à la lecture des postulats Favez et Ferrari et de la motion Freymond Cantone. En effet, bon nombre de propositions ont déjà été faites dans le domaine de l'énergie et notre Grand Conseil attend toujours et encore des réponses de la part du Conseil d'Etat. Passablement d'actions sont par ailleurs entreprises au niveau des communes dans les domaines cités par les postulants et la motionnaire. L'AdC regrette dès lors l'agitation qui va probablement avoir lieu autour de ces propositions dont le but semble animé plus par opportunisme électoral que par autre chose. Seule la motion de Valérie Schwaar semble véritablement apporter quelque chose de nouveau. L'AdC étudiera dès lors avec le plus grand soin les diverses propositions qui, hélas, donnent d'ores et déjà l'impression d'enfoncer des portes ouvertes.

M. Guy-Philippe Bolay: — Comme M. Junod a fait un lien avec l'ensemble des propositions socialistes, je me permets d'intervenir. M. Junod a rappelé fort opportunément le scrutin du 29 novembre dernier qui a permis au peuple vaudois, dans un vote purement consultatif et sans conséquence immédiate, d'exprimer son appréhension envers l'énergie nucléaire. Il est intéressant néanmoins de rappeler que, le même week-end, les citoyens neuchâtelois se sont prononcés sur un sujet connexe, mais avec des conséquences financières très concrètes. Ils ont refusé par 65% des voix une révision de leur loi cantonale sur l'énergie qui prévoyait de fortes obligations en matière d'énergie renouvelable et d'assainissement des bâtiments.

Quand les citoyens neuchâtelois ont compris que l'eau, le vent et le soleil sont bien évidemment fort sympathiques mais aussi très onéreux, ils ont voté massivement, à deux contre trois, contre cette révision.

Puisque l'ensemble de ces propositions partira vraisemblablement en commission, je souhaite que les membres de ces commissions n'oublient pas la question des coûts de production dans l'analyse de ces différentes propositions.

M. Jean-Yves Pidoux: — Il est tout à fait évident que l'énergie produite dans les centrales nucléaires est de l'énergie électrique et qu'elle n'entre pas, ou seulement secondairement et localement, dans l'utilisation à des fins thermiques. En ce sens, le préambule du postulat et le début de l'intervention de notre collègue Junod ne sont pas totalement adéquats. Mais le développement de ce postulat est absolument topique. C'est effectivement dans l'énergie thermique, dans le domaine du bâtiment, avec la substitution du chauffage via des sources fossiles par des sources renouvelables que des économies sont possibles, pour répondre à notre collègue Bolay.

Il n'y a pas là d'agitation médiatique ou parlementaire, il y a la spécification, la localisation d'un domaine dans lequel la dimension environnementale et la dimension économique se rencontrent. En ce sens, il me paraît tout à fait évident que nous renvoyions cette initiative au Conseil d'Etat. Ce dernier y répondra favorablement puisqu'il est, comme nous, tenu par la loi sur l'énergie qui demande que les collectivités publiques soient exemplaires dans ce domaine.

La discussion est close.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.